

DIRECTION

Tél. : 04 74 78 74 04

Email : direction@ch-condrieu.fr

**DECISION DU DIRECTEUR
N°2024/008**

La Directrice,

- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 4 avril 2024, désignant Madame Céline VIGNÉ, directrice d'hôpital, dans l'emploi fonctionnel de directrice des Centres Hospitaliers de Vienne, de Beaupaire, Condrieu et Pilat Rhodanien à Pélussin à compter du 1^{er} mai 2024,
- Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique relatif à la compétence des directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu les articles D.6143-33 à D.6143-38 du Code de la Santé Publique relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements de santé ;
- Vu l'article R. 6143-38 du Code de la Santé Publique relatif au régime de publicité des actes ;
- Considérant que la délégation de signature est un acte par lequel une autorité administrative autorise un ou plusieurs professionnels qui lui sont subordonnés, à signer certaines décisions en son nom, mais sous son contrôle et sa responsabilité ;

D E C I D E

Article 1^{er} : Une délégation de signature est donnée à **Monsieur Romain ACHARD** responsable des services techniques au Centre Hospitalier Gabriel MONTCHARMONT de Condrieu, pour la signature des bons de commande du Centre Hospitalier de Condrieu dans la limite de 100€

Article 2 :

La présente délégation prend effet à compter 1^{er} mai 2024.

Fait à Condrieu, le 02/05/2024,

La Directrice


Céline VIGNÉ